

N° 2022/033

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 031-213101884-20220524-2022033-DE



SEANCE DU 24 MAI 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Date de la Convocation

17/05/22

Date d'Affichage

31/05/22

Objet de la Délibération

Modification du règlement intérieur du personnel communal

Présents : Mmes et M. TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG-KEE, SANDOVAL.

Absents : M. et Mme LOUBEAU, VITRICE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

Mme DEGEILLH procuration Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

M. COMBLET procuration à Mr TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG-KEE

Secrétaire : M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire rappelle que le 20 décembre 2017, la commune s'est dotée d'un règlement intérieur commun s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Après avis du Comité technique réuni le 19 mai 2022, il est proposé de le modifier sur un point :

- **Chapitre 3 - Organisation du travail- fiche 1 temps de travail :**

	Bâtiments	Espaces verts/Propreté-Matériel	Support CTM
Horaires courants 1 ^{er} septembre – 30 juin	8h-12h/13h30-17h Ajustement des missions selon les annonces météo	8h-12h/13h30-17h Veille météo assurée le mercredi avec possibilité de basculer en horaires d'été la semaine suivante si une journée à +30°C est annoncée.	8h-12h/13h30-17h
Horaires d'été 1 ^{er} Juillet-31 Août	Du 1 ^{er} jour des vacances scolaires d'été au 31/08 : journée continue 6h30-14h ; pause 20mn à prendre entre 10h30 et 11h30	Journée continue 6h30-14h ; pause 20mn à prendre entre 10h30 et 11h30	8h30-17h ; pause méridienne 12h - 13h.

Astreintes de week-end et jours fériés

Astreintes de semaine possibles en juin et septembre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la modification du règlement intérieur du personnel communal,
- Dit que ce règlement modifié sera communiqué à tous les agents de la commune de Fontenilles.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

